



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Transformation de la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable de CHARIEZ

Il sera procédé à une enquête publique au titre de la révision de la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable de Chariez, par la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Le Conseil d'Agglomération se prononcera au terme de l'enquête sur l'approbation de la révision de la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable de Chariez.

Madame Cécile MATAILLET, technicien forestier, est désignée commissaire-enquêteur pour l'enquête publique ci-dessus.

Cette enquête publique se déroulera du 6 novembre 2018 au 10 décembre 2018
Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération de Vesoul, 6 rue de la Mutualité 70000 VESOUL.

Les pièces du dossier (comprenant notamment la décision de l'autorité environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Communauté d'Agglomération de Vesoul et en mairie de Chariez, pendant la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête.

Les horaires de la mairie de Chariez sont les suivants :
Les lundis des semaines paires de 8h00 à 12h00
Les mardis de 13h30 à 18h30
Les jeudis de 8h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Chariez, aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 novembre 2018 de 16h30 à 18h30
- Vendredi 16 novembre 2018 de 17h30 à 19h30
- Vendredi 30 novembre 2018 de 17h30 à 19h30
- Lundi 10 décembre 2018 de 10h00 à 12h00

Le public peut également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au commissaire enquêteur par courrier postal à la Communauté d'Agglomération de Vesoul 6 Rue de la Mutualité 70000 VESOUL.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr/1007>, onglet « déposer une observation »,

ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1007@registre-dematerialise.fr

A l'expiration de la procédure d'enquête publique, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées, sera déposée à la Communauté d'Agglomération de Vesoul et en mairie de Chariez, consultable pendant un an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mr le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul 6 rue de la Mutualité 70000 VESOUL